

Convention de stage

Filière Gestion d'Entreprise internationale (Bachelor of Arts)

L'accord suivant a été conclu par :

D'une part :

à

- la société -

et d'autre part :

M./ Mme

Né(e) le

à

Adresse

N° matricule

- le stagiaire -

§ 1 Généralités

Pendant la période de stage, l'étudiant se voit confier des missions en rapport avec l'enseignement suivi au sein de la filière Gestion d'Entreprise internationale (IBW) à l'Ecole Supérieure de Technique appliquée et d'Economie (HTW)

§ 2 Durée

Le stage débute le _____

Et prendra fin le _____

Les deux premières semaines tiennent lieu de période d'essai pendant laquelle les parties peuvent mettre fin au contrat sans délai de préavis.

§ 3 Obligations de l'entreprise contractante

L'entreprise s'engage à confier au stagiaire des missions en rapport avec le programme et le niveau de formation du cycle international de la HTW. Ainsi, l'entreprise s'engage à :

1. Coopérer avec les responsables de la HTW pour les questions concernant la formation et le stage de l'étudiant.
2. Informer les responsables de la HTW lors du non-respect de l'étudiant d'une des clauses du contrat.
3. Remettre à l'étudiant une lettre d'appréciation qualifiant son travail à l'issue du stage.

§ 4 Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à :

1. Profiter de toutes les possibilités de formation offertes.
2. Effectuer consciencieusement le travail qui lui est demandé et se conformer au règlement intérieur de la société.
3. Respecter les intérêts de l'entreprise contractante, en particulier le secret professionnel sauf dans le cadre de la coopération avec la HTW.
4. Prévenir immédiatement l'entreprise de toute absence et présenter un certificat médical au plus tard le quatrième jour en cas de maladie.
5. Présenter dans les délais appropriés un certificat d'immatriculation de la HTW pour prouver son statut d'étudiant à l'entreprise.

§ 5 Responsable de stage

Madame / Monsieur _____ est nommé(e) tuteur de stage. Le tuteur est l'intermédiaire entre l'étudiant et les responsables de la HTW pour toutes les questions concernant le stage et pour en assurer le bon déroulement.

§ 6 Indemnités

Les indemnités mensuelles se négocient de manière individuelle entre l'entreprise et l'étudiant.

Elles sont fixées à _____ euros par mois.

§ 7 Secret professionnel

Le stagiaire est soumis aux mêmes conditions de secret professionnel que les employés de l'entreprise contractante. Cela n'empêche pas la réalisation de rapports pour les besoins de la formation de l'étudiant. Dans le cas où les rapports contiendraient des informations confidentielles, ils ne pourront être publiés qu'avec l'accord de l'entreprise contractante.

§ 8 Assurance responsabilité civile

Pendant la période de stage il est recommandé au stagiaire de souscrire une assurance responsabilité civile.

§ 9 Annulation de la convention de stage

La convention de stage peut être résiliée après la période d'essai dans les conditions suivantes :

1. En cas de force majeure (sans prendre en compte la période d'essai)
2. Si l'étudiant désire interrompre sa formation, mais avec un préavis de deux semaines
3. Toute annulation de convention de stage s'établit par écrit en précisant les raisons

§ 10 Accords supplémentaires

Fait à _____ le _____

La société _____ Le stagiaire _____

L'Ecole Supérieure de Technique appliquée et
d'Economie (HTW)

